

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1997)
Heft: 97

Artikel: Fonds juifs en déshérence
Autor: H.N.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847801>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fonds juifs en déshérence

5 février : La question des fonds juifs resurgit. La Suisse est pointée du doigt. La Suède et la France se lancent dans des enquêtes historiques.

6 : Le Crédit Suisse, la Société de Banques Suisses et l'Union de Banques Suisses - décident de verser 100 millions de francs pour un Fonds humanitaire en faveur des victimes du nazisme. Les tziganes Roma de Suisse réclament un tiers des 100 millions pour servir à l'éducation et la formation des enfants tziganes.

7 : Georges Pataki, gouverneur de l'État de New York annonce l'ouverture d'une enquête sur les activités des banques suisses entre 1939 et 1945.

8 : Entre 2 500 et 5 000 chrétiens ont manifesté pacifiquement à Berne, pour exprimer leur désarroi quant au rôle de la Suisse pendant la seconde guerre mondiale.

10 : Le Département de l'Économie participera au Fonds humanitaire. Les assurances se déclarent prêtes à verser 20 millions de francs. Le but de la Fondation sera de soutenir les victimes juives et non juives des nazis, de conserver la mémoire de l'Holocauste et de lutter contre la discrimination raciale et l'antisémitisme.

11 : New York maintient sa menace de boycott des banques suisses. Devant le Parlement New Yorkais, les hauts dirigeants des filiales des trois banques n'ont pu que réaffirmer leur volonté absolue de faire toute la lumière.

12 : Alusuisse-Lonza est la première entreprise à participer au Fonds.

13 : Le Conseil Fédéral accepte la création rapide d'un fonds d'ai-

de aux victimes du nazisme, mais attendra les conclusions des historiens pour chiffrer sa participation.

14 : La Société Industrielle Suisse (SIS) participera au Fonds: elle avait livré pendant la deuxième guerre mondiale pour un million de francs de matériel à l'Allemagne.

15 : Les organisations juives et les autorités suisses décident de créer un groupe de travail pour gérer le Fonds humanitaire. Il sera présidé par le chef de la task force, Thomas Borer.

18 : La Suisse se dit prête à participer à une conférence internationale sur les transferts d'or durant la période nazie, selon les déclarations de Flavio Cotti.

Abraham Foxman, président de l'Anti-Diffamation League américaine s'inquiète de l'image que la campagne sur "l'or juif" risque de donner de l'Holocauste : « Six millions de juifs sont morts parce qu'ils étaient juifs, pas pour leur argent ».

22 : La Commission Bergier examinera durant cinq ans le passé de la Suisse. De nombreux historiens suisses, allemands, français, autrichiens et italiens ont fait part de leur intérêt. L'équipe de chercheurs sera internationale et comprendra vingt personnes.

24 : Un Suisse sur deux seulement se déclare favorable au Fonds d'aide. Un Suisse sur quatre y est opposé.

27 : L'Association Suisse des Banquiers appelle à la participation au Fonds de solidarité. Elle demande aux autres établissements, à la Banque Nationale et à la Confédération d'apporter leur obole. En revanche, l'ASB voit d'un œil critique le projet de Berne d'attribuer à un office central la gestion des comptes dont les propriétaires ne se sont pas manifestés. Elle estime que le délai d'attente doit être sensiblement plus long que les 10 ans envisagés.

Toute victime du nazisme aura accès au fonds humanitaire spécial. Le fonds sera très ouvert et la Suisse gardera une petite majorité dans sa gestion. Il sera dirigé par un comité de sept membres, dont quatre suisses et trois sur proposition du World Jewish Restitution Organisation.

Le Centre Simon Wiesenthal publie une liste de 1 500 titulaires de comptes bancaires suisses bloqués, les ayants droit n'ayant pas été retrouvés. Cette liste avait été transmise en 1941 par la SBS au ministère américain des finances. On peut désormais la consulter sur Internet.

H. N.



La première séance de la Commission historique "Bergier".